

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du dix-huit octobre deux mille vingt et un.

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

#### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 20 septembre 2021
2. Création du Conseil Municipal des Jeunes

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Alain Prieux, Mme Lyliane Renault, Mme Maryvonne Botté adjoints, Mme Marie-Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers délégués, Mr Patrick Gosselin (arrivé à 18h37), Mr Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin (arrivée à 18h32), Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mr Thomas Goyet conseillers municipaux.

Absents(e)s excusé(e)s: Mr Jean-Pierre Tessier donne pouvoir Mme Valérie Badin, Mme Christelle Lecharpentier donne pouvoir Mr Philippe Daout, Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mr Sébastien Lefevre donne pouvoir à Mr Thomas Goyet, Mr Patrick Bernard donne pouvoir à Mr Stéphane Plumet.

Absentes : Mme Anne Dumolard, Mme Aurélie Clément

Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

## **1. Approbation du compte rendu du 20 septembre 2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 20 septembre 2021. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **2. Création du Conseil Municipal des Jeunes**

Monsieur le Maire indique en préalable que conformément au programme de campagne la municipalité a souhaité la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Mme Renault prend la parole pour remercier le groupe de travail qui a œuvré à la préparation de ce projet partenarial avec l'école Léon Gautier suite à l'avis de la commission des affaires scolaires élargie qui s'est tenue le 5 octobre courant.

Les membres du conseil ont été destinataires de l'ensemble des documents élaborés (plaquette de présentation, régalement intérieur, engagements de la commune, autorisation parentale et droit à l'image, affiche de campagne, dossier de candidature). L'ensemble de ces documents seront, après validation par le conseil municipal, remis à l'ensemble des élèves concernés avant le début des vacances scolaires.

Mme Renault rappelle le calendrier de mise en œuvre du projet et indique qu'elle assurera 2 permanences afin de renseigner les parents et élèves (mercredi 27 octobre de 14 h à 17 h et samedi 6 novembre de 10 h à 12 h).

Mme Renault insiste auprès des membres du conseil sur le nécessaire investissement que ce projet demande afin de faire vivre cette nouvelle instance (commissions et réunions le soir...). L'accompagnement et l'animation se fera par un binôme d'élus (un adjoint et un conseiller municipal), un appel à candidature est lancé afin d'assister Mme Renault dans cette tâche. Des suppléants seront également nommés.

Mme Hansen rappelle que la parité est prévue au sein du CMJ et que la commission de travail a suggéré qu'il en soit de même pour le binôme d'élus animateurs.

Elle précise que le CMJ disposera dès l'exercice 2022 d'une enveloppe budgétaire propre pour gérer les dépenses courantes. Le financement des projets validés par le conseil municipal s'effectuera dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Ainsi le CMJ est positionné dans l'action globale de la collectivité et les propositions des jeunes ne sont pas bloquées par un budget d'investissement préétabli.


Mme Hansen confirme par ailleurs ses propos tenus lors du dernier conseil municipal à savoir que la situation budgétaire est saine et équilibrée mais qu'il est indispensable de continuer à planifier les investissements sur le long terme (au moins 5 ans), à définir les priorités et à coupler ce plan pluriannuel d'investissement à un programme de financement compatible avec les équilibres financiers de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes dans les conditions précisées dans les divers documents présentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fin du conseil 18h47

La secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

<b>Monsieur Frédéric LOINARD</b>	<b>Madame Dominique HANSEN</b>	<b>Monsieur Alain PRIEUX</b>
<b>Madame Lyliane RENAULT</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre TESSIER Pouvoir à Mme Badin</b>	<b>Madame Maryvonne BOTTE</b>
<b>Monsieur Philippe DAOUT</b>	<b>Madame Marie-Christine LEROUX</b>	<b>Monsieur Patrick GOSELIN</b>
<b>Monsieur Stéphane PLUMAT</b>	<b>Madame Valérie BADIN</b>	<b>Madame Christelle LECHARPENTIER Pouvoir à Mr Daout</b>
<b>Madame Anne DUMOLARD</b>	<b>Madame Marie VERNHES- CHAZEAU)</b>	<b>Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mme Vernhes- Chazeau</b>
<b>Monsieur Sébastien LEFEVRE Pouvoir à Mr Goyet</b>	<b>Monsieur Thomas GOYET</b>	<b>Madame Aurélie CLEMENT</b>
<b>Monsieur Patrick BERNARD Pouvoir à Mr Plumat</b>		